

une seule tête au lieu de l'être sur deux; qu'il en est de même dans l'espèce; que si le décès immédiat de la dame D... eût été prévu, rien ne prouve que le contrat eût été souscrit, ou tout au moins qu'il l'eût été dans les mêmes conditions, puisque la constitution de la rente sur deux têtes est de nature à diminuer les chances d'extinction prochaine, et doit, par suite, être prise en grande considération pour fixer le taux de la rente; attendu que pour être valable le contrat de rente viagère doit être exempt de toute erreur et renfermer non-seulement des éléments sérieux d'incertitude et d'aléa, mais encore les éléments mêmes d'incertitude et d'aléa, en contemplation desquels les contractants ont traité » (Bordeaux, 2 janvier 1874; Dall. 75. 2. 180).

Nous n'avons pas besoin de dire que si, la rente viagère étant constituée sur plusieurs têtes, tous les crédi-rentiers venaient à mourir dans les vingt jours d'une maladie antérieure, l'acte serait certainement annulé.

A qui incombe la charge de prouver que la personne sur la tête de laquelle la rente a été constituée était, lors du contrat, atteinte de la maladie dont elle est morte dans les vingt jours, et que par conséquent la convention est nulle? C'est au demandeur en nullité à prouver que toutes les circonstances exigées par la loi pour annuler l'acte se trouvent réunies; il doit donc prouver non-seulement que le constituant est décédé dans les vingt jours, mais encore qu'il est mort des suites de la maladie dont il était déjà atteint; c'est là ce qui a été jugé par un arrêt de la Cour de Bordeaux du 11 février 1828, et ce que décident tous les auteurs: on ne saurait admettre comme règle générale la décision rendue par la Cour de Paris le 13 juillet 1808, aux termes de laquelle la preuve de la mort doit bien être faite par le demandeur, mais cette preuve faite, il y a présomption que la mort est la suite de la maladie dont la personne était atteinte au moment du contrat, et par conséquent c'est au demandeur à prouver le contraire.

FIN.



TABLE DES MATIÈRES

SECTION TROISIÈME

Affections mentales.

	Pages.
CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.....	1
CHAPITRE PREMIER. — Jurisprudence relative aux affections mentales. — Insuffisance, absence ou affaiblissement de la raison.....	4
ART. I ^{er} . — DROIT CIVIL. — INFLUENCE DE L'ÂGE. — ABSENCE DE RAISON, INTERDICTION, CONSEIL JUDICIAIRE. — MARIAGE, DONATIONS ET TESTAMENTS.....	4
§ I. Influence de l'âge.....	4
§ II. Absence de raison, interdiction.....	4
Causes de l'interdiction.....	5
Qui peut provoquer l'interdiction?.....	8
Formalités à remplir pour faire prononcer l'interdiction.....	10
Effets de l'interdiction.....	13
§ III. Conseil judiciaire.....	20
§ IV. Mariage.....	25
§ V. Donations et testaments.....	29
ART. II. — DROIT CRIMINEL. — INFLUENCE DE L'ÂGE. — ABSENCE DE RAISON. — RESPONSABILITÉ CIVILE.....	45
§ I. Influence de l'âge.....	45
§ II. Absence de raison.....	54
§ III. Responsabilité civile.....	61
La démence qui exclut la culpabilité exclut-elle la responsabilité civile?... Cas dans lesquels il y a lieu à la responsabilité des parents, des gardiens, etc.	61 65
ART. III. — LOI DES 30 JUIN - 6 JUILLET 1838 SUR LES ALIÉNÉS.....	73
Des établissements d'aliénés.....	79
Du placement dans les établissements d'aliénés. — Placements volontaires....	81
Du placement forcé.....	83
De la sortie des aliénés.....	85
De la dépense des aliénés.....	90
Droits civils des aliénés détenus dans les établissements.....	92
Contre qui doit être formée la demande en interdiction intentée contre un individu détenu dans une maison d'aliénés?.....	96
CHAPITRE II. — Des affections mentales au point de vue médico-légal.....	101

	Pages.
ART. I ^{er} . — DE L'ALIÉNATION MENTALE, OU DE LA FOLIE PROPREMENT DITE.....	101
§ I. Des diverses espèces d'aliénation mentale.....	101
I. De l'imbécillité.....	103
II. De la démence.....	104
III. De la manie (de la monomanie, de la folie transitoire, de la folie raisonnante).....	104
IV. De la paralysie générale.....	108
§ II. Causes de l'aliénation mentale.....	111
§ III. Symptômes et marche de l'aliénation mentale.....	113
Conclusions.....	118
La monomanie exclut-elle la responsabilité?.....	121
ART. II. — DES PASSIONS.....	124
L'égarement causé par les passions exclut-il la liberté morale?.....	124
ART. III. — DE L'INFLUENCE DE CERTAINS ÉTATS PHYSIOLOGIQUES ET PATHOLOGIQUES SUR LA LIBERTÉ MORALE.....	126
I. Somnambulisme.....	127
II. État intermédiaire au sommeil et à la veille.....	128
III. Délire fébrile.....	128
IV. Délire aigu.....	129
V. Illusions et hallucinations.....	129
VI. Ivresse.....	130
Son influence sur la criminalité.....	133
VII. Delirium tremens.....	139
VIII. Épilepsie et hystérie.....	139
IX. Aphasie.....	142
X. Surdi-mutité.....	143
Capacité légale des sourds-muets.....	144

SECTION QUATRIÈME

De l'identité. — Des maladies simulées, prétextées, imputées. — Des maladies qui exemptent du service militaire, et de celles qui peuvent donner droit à des pensions civiles ou militaires. — De la chose jugée, de l'action civile et de la prescription.

CHAPITRE PREMIER. — De l'identité.....	157
§ I. Indices d'après lesquels on peut constater l'identité d'un individu.....	157
Cicatrices.....	158
Poils et cheveux.....	158
Tatouage.....	162
Indices que l'on peut tirer des professions.....	164
§ II. Indices que peuvent fournir des traces de pas, de roues de voiture, etc., empreintes sur le sol.....	169
§ III. Indices d'après lesquels on peut constater l'identité d'un cadavre ou d'un squelette.....	172
1 ^o Indices pour constater le sexe.....	173
2 ^o Indices pour constater l'âge.....	173

	Pages.
3 ^o Indices pour constater la taille.....	174
Table de proportions pour constater d'après un os la taille d'un squelette.....	176
Tableau indiquant la longueur proportionnelle du tronc et des membres prise sur des cadavres.....	177
4 ^o Circonstances accidentelles servant à constater l'identité.....	176
CHAPITRE II. — Des maladies simulées, provoquées, prétextées, dissimulées, imputées.....	181
§ I. Des maladies simulées et provoquées.....	181
Règles générales pour découvrir qu'une maladie est simulée.....	191
§ II. Des maladies prétextées.....	192
§ III. Des maladies dissimulées.....	193
§ IV. Des maladies imputées.....	194
CHAPITRE III. — Des maladies qui exemptent du service militaire. — Des maladies donnant droit à pension pour les fonctionnaires civils et les militaires.....	194
Instruction sur les maladies, infirmités ou vices de conformation qui rendent impropre au service militaire, approuvée le 27 février 1877.....	195
Extrait et commentaire de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement et du Code de justice militaire du 9 juin 1857.....	222
Pénalité encourue par ceux qui se rendent impropres au service militaire....	225
Pénalité encourue pour faits de corruption ou de délivrance de faux certificats.....	230
Des maladies qui donnent droit à pension (pensions civiles, de la guerre et de la marine).....	235
CHAPITRE IV. — De la chose jugée. — De l'action civile. — De la prescription.....	238
§ I. De la chose jugée.....	238
§ II. De l'action civile.....	244
§ III. De la prescription.....	260

DEUXIÈME PARTIE

CHIMIE LÉGALE

CHAPITRE PREMIER. — Destruction des matières organiques, et séparation du poison.....	270
§ I. Destruction des matières organiques : 1 ^o par l'acide azotique; — 2 ^o par l'azotate de potasse; — 3 ^o par la potasse et l'azotate de chaux; — 4 ^o par le chlore; — 5 ^o par l'acide sulfurique; — 6 ^o par l'acide chlorhydrique et le chlorate de potasse; — 7 ^o par l'acide chlorhydrique; — 8 ^o par la chaleur et l'air, ou incinération directe; — 9 ^o par l'acide sulfurique et le chlorure de sodium.....	271
§ II. Séparation du poison : 1 ^o par distillation; — 2 ^o par les dissolvants; — 3 ^o par la dialyse.....	275
CHAPITRE II. — Corps simples et leurs composés.....	276

	Pages.
§ I. Corps non métalliques ou métalloïdes.....	276
Phosphore. — Acide hypophosphoreux. — Acide phosphoreux. — Acide phosphorique.....	277
Dosage de l'acide phosphorique.....	278
Recherche du phosphore dans les cas d'empoisonnement.....	279
Appareil de Mitscherlich.....	280
Méthodes de Dusart et de Blondlot.....	282
Arsenic. — Acide arsénieux. — Acide arsénique. — Orpiment. — Réalgar.....	283
Recherche de l'arsenic dans les empoisonnements. — Procédé de Schneider. — Appareil de Marsh. — Recherche de l'arsenic dans la terre des cimetières. — Purification de l'acide chlorhydrique, de l'acide sulfurique.....	285
Antimoine. — Beurre d'antimoine, poudre d'Algaroth. — Safran et foie d'antimoine. — Kermès minéral. — Soufre doré d'antimoine. — Sel de Schlippe. — Recherche de l'antimoine. — Distinction des taches d'arsenic des taches d'antimoine.....	293
Azote. — Acide azoteux. — Acide azotique.....	297
Ammoniaque.....	299
Acide cyanhydrique. — Cyanures.....	300
Recherche de l'acide cyanhydrique dans les cas d'empoisonnement.....	303
Soufre. — Sulfures. — Acide sulfureux. — Acide sulfurique.....	304
Recherche de l'acide sulfurique dans les empoisonnements.....	307
Bleu de composition, bleu en liqueur.....	308
Chlore. — Acide chlorhydrique ou muriatique.....	308
Recherche de l'acide chlorhydrique dans les empoisonnements.....	309
Brome.....	310
Iode.....	310
Fluor. — Acide fluorhydrique.....	312
§ II. Métaux.....	313
Potassium et sodium. — Azotate de potasse. — Eau de Javelle. — Liqueur de Labarraque.....	313
Baryum.....	315
Calcium.....	315
Magnésium. — Carbonate et sulfate de magnésie. — Sel d'Epsom, de Sedlitz.....	316
Aluminium. — Alun.....	316
Fer. — Vitriol vert, couperose verte, chlorure de fer.....	317
Zinc. — Chlorure et sulfate de zinc, vitriol blanc.....	318
Chrome. — Chromate de potasse.....	319
Étain. — Chlorure d'étain.....	319
Bismuth.....	320
Plomb. — Massicot ou litharge. — Bioxyde de plomb. — Minium. — Sel et extrait de Saturne. — Céruse ou blanc de plomb.....	322
Cuivre. — Vert-de-gris. — Acétates, carbonate, sulfate.....	324
Mercure. — Sels de mercure. — Calomel. — Sublimé corrosif.....	327
Recherche du mercure dans les cas d'empoisonnement.....	329
Pile de Smithson.....	330
Argent. — Azotate d'argent, pierre infernale.....	331
CHAPITRE III. — Gaz et vapeurs.....	332
§ I. Gaz.....	333
Oxygène.....	333

	Pages.
Gaz irrespirables.....	335
Hydrogène. — Azote. — Protoxyde d'azote. — Hydrogène protocarboné et bicarboné. — Acétylène.....	335
Gaz irritants.....	337
Chlore. — Acides chlorhydrique, bromhydrique, iodhydrique, fluorhydrique. — Acide sulfureux. — Gaz ammoniac. — Bioxyde d'azote.....	337
Gaz délétères.....	339
Acide carbonique. — Oxyde de carbone. — Cyanogène. — Acide sulfhydrique. — Acide sélénhydrique. — Hydrogène arsénié, antimonié, phosphoré.....	339
Gaz complexes.....	344
Gaz de l'éclairage. — Air confiné. — Mines, grottes, carrières, puits, caves. — Fosses d'aisances, égouts. — Tombeaux.....	344
Mode d'opérer pour l'analyse des gaz.....	348
§ II. Liquides spiritueux ou anesthésiques.....	349
Recherche de l'alcool dans l'organisme.....	350
Ether. — Amylène. — Chloroforme.....	351
Recherche du chloroforme.....	351
Bichlorure de méthylène.....	352
CHAPITRE IV. — Chimie organique.....	353
§ I. Acides organiques.....	353
Acides formique, — oxalique.....	353
Recherche de l'acide oxalique dans les empoisonnements.....	354
Oxalate acide de potasse.....	355
Acides acétique, — tartrique, — citrique, — picrique.....	355
§ II. Alcaloïdes.....	357
Recherche des alcaloïdes dans les cas d'empoisonnement. — Méthode de Stas. — Méthode de Uslar et J. Erdmann.....	359
Recherche des alcaloïdes par l'acide phospho-molybdique.....	361
Alcaloïdes liquides et volatils.....	364
Nicotine. — Conicine. — Aniline.....	364
Alcaloïdes solides et fixes.....	366
Alcaloïdes de l'opium (morphine, narcotine, narcéine, thébaïne, papavérine, codéine). — Acide méconique. — Strychnine. — Brucine. — Atropine. — Hyoseyamine.....	366
§ III. Substances toxiques diverses d'origine végétale ou animale.....	371
Digitaline. — Phénol. — Picrotoxine. — Curare. — Sabine. — Rue. — Seigle ergoté. — Huile de croton. — Cantharides.....	371
CHAPITRE V. — Procédé général pour la recherche des poisons....	374
CHAPITRE VI. — Emploi du microscope.....	377
§ I. Examen des taches de sang.....	379
a. Caractères physiques des taches de sang.....	380
b. Caractères chimiques des taches de sang.....	381
c. Caractères micrographiques des taches de sang.....	384
1° Examen à l'aide du microscope de taches que l'on soupçonne être des taches de sang, 386. — a. Examen des caractères de la fibrine du sang dans les taches fournies par ce liquide, 387. — b. Examen des caractères des globules blancs du sang retenus dans la fibrine des taches..	387
BR. et CH., Méd. lég. — 10 ^e ÉDIT. II. — 57	

	Pages.
2° Examen des taches de sang sur des étoffes de lin, de chanvre ou de coton en particulier.....	388
3° Examen des taches sur le papier ou le bois.....	390
4° — sur une étoffe de laine.....	390
5° — sur du fer ou de l'acier.....	391
6° — formées par le sang des règles et le mucus utérin pendant la menstruation.....	391
7° Examen de taches de sang comparativement à celles que forme le liquide des lochies.....	392
8° Examen des caractères des globules dans les taches formées par le sang de canard.....	395
9° Caractères des taches produites par les excréments de punaises.....	396
Planche I°.....	397
10° Caractères des taches produites par les excréments de mouches ou de puces.....	397
d. Caractères tirés du principe odorant du sang.....	398
Caractères distinctifs des taches qui pourraient être prises pour des taches de sang (taches de rouille, de jus de citron, de peinture à l'huile, de sucs de substances végétales, de vin, de matières fécales, de boue, etc.).....	398
‡ II. Caractères physiques, chimiques et micrographiques des taches de sperme et de celles qui présentent avec elles quelque analogie.....	402
1° Caractères des taches de sperme.....	402
Examen, à l'aide du microscope, de la constitution intime et de la nature des taches de sperme (avec planche II).....	403
2° Caractères des taches de mucus vaginal.....	407
3° Taches d'écoulement de lochies laiteuses; — 4° d'écoulement blennorrhagique; — 5° d'écoulement vaginal leucorrhéique; — 6° d'écoulement provenant d'une fistule de l'urèthre; — 7° de mucus nasal; — 8° de salive; — 9° de méconium.....	408
‡ III. Examen des taches de substance cérébrale desséchée.....	409
1° Caractères physiques et chimiques.....	410
2° Caractères microscopiques (avec planche III).....	411
CHAPITRE VII. — Des expertises en matière correctionnelle, civile, commerciale et administrative.....	412
‡ I. Falsification des farines.....	412
Amidon de blé et féculé de pommes de terre.....	413
Légumineuses.....	415
Graminées (orge, avoine, riz, maïs, seigle, millet).....	416
Graines de lin.....	417
‡ II. Essais des vins et vinaigres.....	418
‡ III. Analyse du lait.....	423
‡ IV. Corps gras.....	427
‡ V. Sophistication des tissus.....	429
Planche IV. Caractères des différentes fibres végétales (lin, chanvre, jute).....	431
Planche V. Coton, china-grass, musa textilis.....	432
‡ VI. Examen des armes à feu.....	433
‡ VII. Altération des écritures.....	436
‡ VIII. Fausses monnaies.....	438
‡ IX. Coloration des poils et des cheveux.....	440

MODÈLES DE RAPPORTS

	Pages.
RAPPORTS sur un cas de défloration avec violence.....	443
1 ^{er} rapport. — Examen de la plaignante.....	443
2 ^e rapport. — Analyses de taches de sang et de sperme.....	444
RAPPORTS sur une prévention de viol mal fondée.....	445
1 ^{er} rapport. — Examen de la plaignante.....	445
2 ^e rapport. — Examen des taches de la chemise.....	446
RAPPORT sur un avortement provoqué au moyen d'un instrument vulnérant. — Mort de la femme.....	446
RAPPORT sur un avortement provoqué par une chute et par des coups.....	447
RAPPORTS sur un accouchement récent suivi d'infanticide. — Preuves de l'accouchement nié d'abord. — Impossibilité de la chute de l'enfant dans les latrines. — Examen des taches de sang, de méconium, d'enduit sébacé.....	448
RAPPORT sur un infanticide par omission de la ligature du cordon ombilical.....	452
RAPPORT sur une prévention d'infanticide mal fondée.....	453
RAPPORT sur un cas de mort naturelle ayant donné lieu à une prévention d'infanticide..	453
RAPPORT sur des blessures à la tête, n'intéressant que les téguments et devant se terminer par résolution.....	455
RAPPORT sur une plaie d'arme à feu dans laquelle l'ouverture de la veine azygos a été suivie d'une hémorrhagie mortelle.....	456
RAPPORT sur la visite et l'ouverture du corps d'un jeune homme mort à la suite d'un coup d'épée à la poitrine.....	458
RAPPORTS sur un cas de mort par arme à feu. — Assassinat ou suicide.....	459
1 ^{er} rapport. — Autopsie du cadavre.....	459
2 ^e rapport. — Examen de l'arme à feu.....	461
3 ^e rapport. — La mort est-elle le résultat d'un meurtre ou d'un suicide?.....	462
RAPPORTS sur un cas d'assassinat. — Dissection des membres.....	464
1 ^{er} rapport. — Examen des débris humains trouvés à Paris.....	464
2 ^e rapport. — Examen des débris humains trouvés dans une malle au Mans.....	466
RAPPORT sur un cas de submersion. — Quelques heures seulement de séjour dans l'eau, au printemps, du corps d'un homme noyé en état d'ivresse.....	467
RAPPORT sur un cas de suicide par suspension.....	468
RAPPORT sur un cas d'homicide par suspension, simulant un suicide.....	469
RAPPORT sur un cas de mort par apoplexie d'un individu qui aurait eu antérieurement des accès d'aliénation mentale.....	470

Modèles de rapports dans les questions de chimie légale.

RAPPORT sur un cas d'empoisonnement d'un enfant nouveau-né par des allumettes chimiques.....	473
RAPPORT sur un cas d'empoisonnement-suicide par le cyanure de potassium.....	477

Modèles de rapports d'examen microscopiques.

RAPPORT (de MM. Ch. ROBIN et A. SALMON) sur des taches de sang. — Caractères distinctifs du sang humain et du sang d'oiseau.....	480
I. Examen des taches de sang d'une blouse à l'œil nu et à la loupe.....	480
II. Examen microscopique de taches présumées être des taches de sang, 481. — Caractères de la fibrine du sang, 481. — Caractères des globules blancs retenus dans la fibrine des taches, 481. — Caractères des globules rouges retenus dans la fibrine des taches ou adhérant aux filaments.....	481

	Pages.
de l'étoffe de la blouse, 482. — Examen sur une même tache de sang: 1° de la fibrine et des globules blancs; 2° des globules rouges.....	483
III. Examen des globules dans des taches formées par du sang de canard.....	483
IV. Examen microscopique des autres taches de la blouse (taches formées de poussières terreuses ou minérales).....	484
V. Examen chimique des poussières provenant de taches qui avaient été consi- dérées comme pouvant être du sang lavé ou essuyé.....	485
Réponse aux questions posées par le juge d'instruction.....	486
RAPPORT (de MM. Ch. ROBIN et Ambr. TARDIEU) sur des taches de méconium et d'enduit fœtal examinées au microscope.....	487
I. Caractères normaux de l'enduit sébacé, de l'épiderme fœtal et du méconium, étudiés sur un nouveau-né.....	488
II. Examen microscopique de taches que l'on suppose formées (sur une toile de paille) par l'enduit sébacé et l'épiderme fœtal.....	491
Examen de taches que l'on suppose formées par le méconium.....	491

LOIS, DÉCRETS ET ORDONNANCES

QUI RÉGISSENT LA MÉDECINE ET LA PHARMACIE.

A. Lois et règlements relatifs à la médecine.

EXTRAIT DE LA LOI DU 19 VENTÔSE AN XI (10 mars 1803).....	493
Examen et réception des docteurs.....	493
Décret du 28 juin 1878.....	495
Des docteurs étrangers admis à exercer en France.....	498 et 511
Examens et réception des officiers de santé.....	500
Enregistrement et listes des docteurs et des officiers de santé.....	502
Distinction entre les docteurs et les officiers de santé. (Tome 1 ^{er} , p. 28.).....	503
Les officiers de santé ne peuvent s'établir hors du département où ils ont été reçus....	504
Ils ne peuvent pratiquer les grandes opérations qu'assistés d'un docteur. (Tome 1 ^{er} , p. 66.)..	504
Instruction et réception des sages-femmes.....	505
Les sages-femmes ne peuvent employer les instruments dans un accouchement sans appeler un docteur.....	506
De la responsabilité des sages-femmes en cas d'accident. (Tome 1 ^{er} , p. 85.).....	506
Les sages-femmes peuvent faire usage du seigle ergoté.....	506
Les arrêtés des préfets ou des maires qui assimilent les sages-femmes aux loueurs de maisons garnies sont illégaux.....	507
Peines contre l'exercice illégal de la médecine, de la chirurgie et de l'art des accouchements..	509
L'officier de santé qui exerce dans un département autre que celui pour lequel il a été reçu se rend coupable d'exercice illégal.....	509
Il en est de même du médecin étranger qui exerce en France sans autorisation.....	511
L'autorisation accordée au médecin étranger est toujours révocable.....	512
Une seule opération chirurgicale suffit pour constituer l'exercice illégal.....	512
Il y a exercice illégal, même lorsque les soins ont été gratuits.....	513
Et quelque inoffensifs que soient les remèdes prescrits.....	513
La bonne foi ne peut être invoquée comme excuse.....	514
Quid de la force majeure en cas d'accouchement?.....	515
Les pharmaciens et les sages-femmes ne peuvent pas plus que tous autres exercer la médecine.....	516
L'individu qui exerce en réalité en s'abritant derrière un médecin se rend coupable d'exer- cice illégal.....	518
Il y a exercice illégal, même quand on se borne à soigner une affection particulière....	518
Les oculistes et les dentistes doivent-ils avoir un diplôme de médecin?.....	519
En Algérie la loi de ventôse n'est pas applicable aux indigènes musulmans ou juifs qui soignent leurs coreligionnaires.....	521

	Pages.
Quelle est la peine pour l'exercice illégal <i>sans usurpation de titre</i> ?.....	522
L'exercice illégal sans usurpation de titre n'est qu'une contravention.....	523
Quel est le tribunal compétent? — De l'appel, de la prescription, de la récidive dans les mêmes circonstances.....	524
Le cumul des peines s'applique-t-il dans ce cas?.....	528
Peut-il y avoir lieu à complicité?.....	532
Le médecin qui a servi de prête-nom, s'il ne peut être poursuivi comme <i>complice</i> , peut- être poursuivi comme <i>coauteur</i>	535
Quelle est la peine pour l'exercice illégal <i>avec usurpation de titre</i> ?.....	536
C'est là un véritable délit auquel on applique les règles ordinaires en matière de compli- cité, de non-cumul des peines, de récidive, d'appel et de prescription.....	537
Quelle peine faut-il appliquer à l'officier de santé qui exerce <i>en cette qualité</i> hors de son département?.....	539
Quid de l'officier de santé qui se qualifie <i>médecin</i> , et de celui qui se qualifie <i>docteur</i> ?... De la peine à appliquer aux femmes qui se livrent illégalement à la pratique des accou- chements.....	541
De la peine à appliquer en cas de récidive lorsqu'il y a exercice illégal de la médecine, avec usurpation de titre, ou de la pratique des accouchements par une femme.....	541
Les médecins ont-ils le droit de poursuivre directement les faits d'exercice illégal et de se porter parties civiles?.....	542 et 700
L'exercice illégal peut donner lieu à des condamnations pour blessures et à des dommages- intérêts.....	552
L'emploi du magnétisme, licite pour un médecin, peut constituer pour une autre personne l'exercice illégal de la médecine.....	554
Le médecin qui ne fait que servir de prête-nom à une somnambule peut être condamné avec elle pour exercice illégal.....	555
Des poursuites en escroquerie peuvent être dirigées contre l'individu, médecin ou non, qui a employé soit le magnétisme, soit tout autre mode de traitement.....	555
Mais pour qu'il y ait lieu à condamnation, il faut, indépendamment du fait de traitement, relever des manœuvres frauduleuses.....	556
L'emploi du magnétisme a été quelquefois poursuivi comme contravention aux art. 479 et 480 qui s'appliquent à ceux qui font métier de deviner l'avenir et d'expliquer les songes..	563
Un médecin peut-il vendre sa clientèle?.....	564
DU SECRET EN MÉDECINE.....	567
DE LA PATENTE DES MÉDECINS. — DES CAS OU ILS AGISSENT AVEC UN CARACTÈRE PUBLIC, OU ILS NE PEUVENT FAIRE PARTIE D'UN CONSEIL MUNICIPAL, ET DE QUELQUES AUTRES QUESTIONS INTÉRESSANT L'EXERCICE DE LA MÉDECINE.....	578
Les médecins sont assujettis à la patente.....	578
Est-il nécessaire qu'il y ait exercice de la profession?.....	580
Quid de celui qui exerce sans titre?.....	582
Les médecins et les sages-femmes ne sont pas, à raison même de leur profession, réputés <i>commerçants</i>	582
Le médecin directeur d'une maison de santé peut être responsable de l'évasion d'un détenu pour dettes.....	584
Les médecins doivent être réputés dans certains cas avoir un caractère public.....	584
Un médecin a le droit de critiquer la valeur d'un traitement ou d'un médicament pourvu qu'il agisse sans intention mauvaise.....	584
Du mode de recouvrement des rétributions imposées aux propriétaires d'eaux miné- rales, pour le traitement du médecin-inspecteur.....	584
Certaines fonctions remplies par des médecins dans une commune sont incompatibles avec les fonctions de membre du conseil municipal.....	585
DES HONORAIRES DES MÉDECINS, CHIRURGIENS, PHARMACIENS, ETC. (Tome 1 ^{er} , pp. 59 et 90)..	586
1° En quels cas les médecins, etc., sont-ils créanciers privilégiés (Code civil, art. 2101 et suiv.).....	587
Que faut-il entendre par frais de la dernière maladie?.....	588
2° Du délai pour la prescription des honoraires (Code civil, art. 2272).....	591
DES DONATIONS ENTRE VIFS OU TESTAMENTAIRES FAITES A UN MÉDECIN, CHIRURGIEN, ETC. (Code civil, art. 909 et 911).....	596